

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENVIRONNEMENT



Ce forage albien permettra de compléter la production actuelle de chaleur issue de la chaufferie biomasse et de la chaufferie gaz

## Création d'une SEMOP (CALITI) associant la Ville de Saint-Germain-en-Laye, la Banque des Territoires et la SAUR.

Vendredi 15 novembre, Arnaud Péricard, maire de Saint-Germain-en-Laye, a signé un contrat de concession avec la SEMOP CALITI représentée par Louis-Roch Burgard, président exécutif de SAUR, en présence de Marianne Louradour, directrice régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires.

### Outil juridique innovant

La SEMOP CALITI est un outil juridique innovant dont l'objet social est de réaliser la conception, le financement et la réalisation d'un forage à l'Albien (800 m sous terre) en vue de la production de chaleur et d'eau brute résiduelle.

Le capital de CALITI est réparti entre le groupe SAUR (opérateur industriel à 51 %), la Ville de Saint-Germain-en-Laye à 34 % et la Banque des Territoires à 15 %. Les statuts de CALITI prévoient une durée de vie de 26 ans à l'issue de laquelle tous ses actifs reviennent à la Ville.

L'eau en provenance du forage, outre ses qualités pour la consommation humaine, sort de terre à une température de 28 degrés propice à sa valorisation thermique.

La réalisation de ce forage présente donc deux avantages majeurs :

- la valorisation thermique de l'eau
- la sécurisation d'une ressource en eau pure pour la ville.

### Valorisation thermique

La SEMOP CALITI réalisera une installation de valorisation thermique (IVT) d'une puissance de 3 000 MW. Cette installation fournira ainsi sur la période 2021-2024 : 6 800 MWh de chaleur puis après 2024 plus de 16 200 MWh qui seront injectés dans le réseau de chaleur urbain de la ville géré par Enerlay (Dalkia).

Grâce à cette nouvelle source de chaleur, une extension du réseau de chaleur urbain (RCU) sera effectuée et le futur écoquartier de l'hôpital pourra y être raccordé. Ce réseau étendu verra sa part d'énergie renouvelable passer de 50 à plus de 70 % du fait de cette nouvelle source d'énergie géothermique.

### Sécurisation de la ressource en eau

Pour ce forage, la Ville de Saint-Germain-en-Laye bénéficie d'une autorisation de pompage de plus de 900 000 m<sup>3</sup> par an. Cette eau pure ne nécessite qu'un traitement léger de déferrisation avant d'être injectée dans le réseau d'eau potable. La Ville va donc réaliser, en parallèle, une unité de déferrisation, un nouveau bassin de stockage et le raccordement au réseau actuel. Cet investissement permettra d'alimenter les Saint-Germainois à hauteur de 40 % de leur consommation actuelle et de les faire bénéficier d'un coût de production moindre.

La mise en service de l'IVT, la réalisation de l'extension du RCU et le raccordement au réseau d'eau potable devraient être finalisés pour l'été 2021.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement durable de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et de ses efforts pour réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>.

### Contacts presse

#### SAUR

Guillaume Haar, responsable de la Communication  
guillaume.haar@saur.com - 06 65 69 49 92

#### Banque des Territoires Ile-de-France Groupe Caisse des dépôts

Justine Rablat – justine.rablat@caissedesdepots.fr  
01 49 55 69 18 / 06 33 16 30 44 @BdT\_IDF

#### Ville de Saint-Germain-en-Laye

Aline Duchemin - Attachée de presse : 01 30 87 20 81  
aline.duchemin@saintgermainenlaye.fr